

[Français]

**M. Matte:** Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques au sujet des arguments déjà présentés.

Comme je l'ai dit lors de l'étude de l'amendement présenté par l'honorable député de Matane (M. De Bané), je suis d'avis que nous discutons d'une chose qui, en soi, est indiscutable, savoir la qualité de Canadien pour avoir le droit de voter au Canada. A mon sens, cela ne devrait même pas porter à discussion, mais être accepté tout simplement.

Il est curieux que l'on ne reconnaisse pas tout simplement le droit de vote de certains Canadiens. Par exemple, on hésite encore à accorder le droit de vote aux premiers occupants du pays, les Indiens. On accorde ce droit aux aubains avant de l'accorder aux autochtones. Prouver qu'on est citoyen canadien pour avoir le droit de voter, si cela semble extrêmement onéreux à ceux qui ne sont que sujets britanniques, c'est là lever le nez sur la citoyenneté canadienne. Et pourquoi ne pas se formaliser et demander simplement sa citoyenneté?

Pour quelle raison un sujet britannique hésiterait-il à se faire citoyen canadien?

Voilà une attitude tout à fait anormale. Je tiendrais donc à ce qu'on présente un nouvel amendement qui n'impose aucune restriction et portant que le droit ne soit accordé qu'aux Canadiens.

On apporte également comme argument qu'on a servi dans les forces armées canadiennes ou britanniques, qu'on a combattu pour le pays, pour la liberté. Mais, à ce compte-là, tous les Canadiens qui ont combattu dans des pays d'Europe auraient-ils le droit de voter dans chacun de ces pays? C'est absurde. Si le fait d'avoir combattu lors d'une guerre mondiale conférerait le droit de vote, à ce moment-là, on pourrait aller voter dans tous les pays du monde.

Acceptons donc que, pour voter au Canada, il faut être citoyen canadien. C'est aussi simple que cela.

**M. le vice-président:** Le comité est-il prêt à se prononcer?

[Traduction]

**M. Nowlan:** Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cet amendement. Comme je l'ai dit à propos de l'amendement précédent, c'est du principe qu'il implique que je veux parler. Très sincèrement, je ne vois aucune différence entre le principe qui préside à l'amendement proposé par le député de Vancouver-Quadra et celui de l'amendement présenté par le député de

Matane. La seule différence réside dans l'imposition d'un délai. Je ferai remarquer à ceux qui ont protesté contre l'amendement du député de Matane, y compris le député de Grenville-Carleton, qu'en principe, je ne comprends pas comment ils peuvent se laisser prendre aux apparences doucereuses et à la logique superficielle de l'amendement du député de Vancouver-Quadra.

Je reviens à la question qui est à la base de toute la discussion. Celle-ci nous a pris pas mal de temps aujourd'hui, peut-être est-ce un bien. Cela nous a ouvert de nouveaux horizons. Il y a eu un échange de vues qui, loin d'étouffer nos idées, les a révélées; en effet, nous n'avons pas toujours l'occasion de dire ce que nous avons sur le cœur. Il y a un facteur qu'on n'a pas mentionné aujourd'hui dans ce débat sur les sujets britanniques qui votent au Canada, et c'est la réciprocité. Ce facteur existe, bien que beaucoup d'entre nous ne soient pas appelés à se rendre en Angleterre, en Australie ou dans aucun des autres pays du Commonwealth. Je ne perdrai pas beaucoup de temps là-dessus.

**M. Ouellet:** Il n'y en a que six.

**M. Nowlan:** Le député de Papineau parle du siège de son intelligence. Je lui demande d'accepter cette contribution verbale.

**M. Ouellet:** J'ai signalé que sur 26 pays, il n'y en avait que six qui accordaient cette réciprocité. Et parmi ceux-là, il n'y en a que trois d'une réelle importance: la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres n'ont pas une population aussi nombreuse que le Canada.

• (5.40 p.m.)

**M. Nowlan:** Je suis heureux que le député de Papineau ait formulé ces quelques remarques et j'espère qu'il les développera plus tard sur ce sujet ou un autre. Je n'aborderai pas cette question pour le moment. Je n'insiste pas sur la réciprocité. J'ai fait des réserves.

Je signale seulement que la question n'est pas aussi simple que voudraient nous le faire croire ceux qui font les patriotards, qui se disent bons fédéralistes ou bons nationalistes, Canadiens véritables parlant les deux langues. Comme le député l'a fait remarquer, il y a reconnaissance réciproque entre six pays, dont trois, dit-il, sont d'importance. Ce n'est pas le nombre qui compte, comme mon honorable ami de Hillsborough le dit. Pour moi, peu importe le nombre. Je ne me soucie pas